

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 6 FEVRIER 2018

Présents : P. Aloupis - Jacques Angelergues - C. Baruch – I. Béguier - S. Cabrera - M-C. Camus-Delage - A. Faure-Bismuth - N. Franck - C-M. François-Poncet - A. Gibeault - J. Glas - S. Lepastier - J. Lucchini - I. Martin-Kamieniak - F. Moggio - D. Ribas - A. Rosenberg

Excusés (représentés) : J-L. Baldacci - E. Castells-Mourier - E. Chauvet - C. Lechartier-Atlas - H. Suarez-Labat

Excusés : B. Ang - V. Kapsambelis - H. Suarez-Labat

Invités présents : M. Aisenstein - A. Blanquer – B. Chervet - E. Chervet – F. Coblenche – L. Danon-Boileau – A. Sitbon

Invités excusés : B. Bensidoun – J. Picard – M. Petitcolin

Le quorum des membres présents du CA est atteint, la séance peut débuter.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 janvier 2018.

Elle est reportée au CA du 6 mars.

2/ Organisation et préparation de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2018 (suite).

Rapports statutaires :

2.1 Rapport de l'Institut de Psychanalyse de Paris et du CFSO, A. Sitbon – B. Bensidoun et J. Picard.
Discussion suite au rapport :

La question cruciale concerne le renouvellement de nos membres. Il est rappelé la responsabilité des membres depuis 1995 et le « tout divan », dans la formation des futurs analystes. Les demandes d'entrée dans le cursus avec une analyse à deux séances par semaine, quelques fois même deux séances d'une demi-heure ne peuvent être examinées.

Il arrive qu'un cursus ne soit pas validé, ce dont certains doutaient. Serait-il intéressant de proposer aux AeF de venir parler de leur cursus au moment de la validation ?

Il est impossible de savoir combien d'AeF en cursus suivi sont en supervision. Il est suggéré que les superviseurs préviennent l'Institut de l'évolution du processus de formation de leurs AeF. Il est également souligné les inconvénients que le cursus suivi repose entièrement sur les épaules du premier superviseur.

Suite au Rapport du CFSO, il est indiqué que suite à une démission et à une demande d'honorariat, la diminution du nombre de membres titulaires formateurs pose problème

2.2 Rapport de l'Institut de Psychanalyse de Lyon, E. Chervet.

Discussion suite au rapport

Il est question des psychologues qui s'installent dès la fin de leurs études et s'engagent dans la formation très jeunes et sans beaucoup d'expérience. Pour eux, il pourrait être intéressant de faire appel à une disposition du cursus pratiquement jamais appliquée : la 3ème supervision de psychothérapie ou d'analyse d'enfant. Mais ils demandent plutôt une analyse des pratiques, ce qui correspondrait plutôt à ce qui est proposé dans les groupes de pratiques cliniques de Paris, avant l'entrée à l'Institut, comme premier pas vers la SPP.

2.3 Rapport du CECE d'A. Gibeault.

Discussion suite au rapport

La confrontation des modèles internationaux est passionnante pour toutes les catégories de membres, qui pourraient tous vouloir s'associer à ces réflexions. Par ailleurs, certains titulaires pourraient vouloir prendre part à certains travaux des formateurs.

Après demande de corrections de formulation, la discussion s'oriente sur la question de savoir si la commission électorale a ou non la responsabilité de décider de présenter le rapport. Cela a été l'objet d'une discussion à propos de la commission des candidatures lors du précédent CA. Après relecture du règlement intérieur, il apparaît que ce sont les comités d'études des dossiers qui se sont peu à peu octroyés un pouvoir de sélection absent des textes eux-mêmes. Il est d'ailleurs rappelé que Benno Rosenberg s'est présenté contre l'avis de la commission et a été élu à l'unanimité des votants !

Un dossier formation va être publié dans la Revue. Mais pourrait-on envisager une grande journée scientifique sur ces questions ? D'autant plus que les patients de tous les membres peuvent poser leur candidature au cursus.

Autres rapports :

2.4 Rapport scientifique, E. Chauvet.

A la suite de la présentation du rapport, il est souligné une bonne participation de jeunes professionnels au séminaire J. Cournut en contrepoint des interrogations sur le vieillissement de nos membres

Les soirées à la librairie le divan semblent très attractives. Pourrait-on tenter des expériences similaires à la BSF? Mais la spécificité de la librairie est de permettre la vente des livres sur place.

2.5 Rapport SPP-Edition, E. Chauvet.

Il n'y a pas de rapport écrit, mais il n'y a eu qu'une publication en 2017 : celle de la Traversée du Site Analytique avec Jean-Luc Donnet. Le départ de Laura Cecotti rend actuellement le travail de Cécile Marcoux plus tendu.

2.6 Rapport du CST, M. Bertrand.

Albert Blanquer, secrétaire adjoint du CST, lit un texte complémentaire de Michèle Bertrand, excusée.

Il serait souhaitable d'aller vers une Société plus transparente, au-delà du système de cooptation. Le groupe des adhérents est un vivier. Ils participent déjà à de multiples instances et il serait intéressant d'augmenter leur participation à d'autres activités.

Il est proposé de faire une enquête auprès des membres, pour évaluer les intérêts, les revendications... pour cerner les raisons du désinvestissement, pourquoi pas un questionnaire à choix multiples. On pourrait ainsi évaluer s'il existe-t-il un manque de possibilités, de réalités et d'accueil de leurs investissements. Les adhérents sont-ils engagés scientifiquement ailleurs ? Si la SPP leur proposait des activités où ils pourraient s'investir, le feraient-ils ?

Toutes ces questions doivent s'articuler avec la commission des réformes ; il est rappelé que M. Bertrand est membre de droit de la commission des réformes en tant que secrétaire du CST.

Cette année, le CST s'est mobilisé pour répondre aux demandes du CA et en articulation avec lui. Mais la question de son utilité se pose, malgré son activité retrouvée. Il est rappelé que la réunion statutaire réunissant CA et CST n'a pas été faite en 2017.

2.7 Rapport de la RFP, F. Coblenca.

Le CA complimente l'équipe de la revue pour la réalisation du site, très agréable d'utilisation. Il y a des bonus, entretiens et papiers qui ne sont pas dans la revue papier. Il existe aussi une rubrique d'actualités, même s'il faut maintenir une partie actualités sur la revue papier.

La mobilisation de nos troupes pour lire la revue doit se poursuivre. Le prix du numéro est peut-être en cause, d'autant plus qu'on trouve les articles sur Cairn. Les PUF ne sont pas catastrophées par le nombre de lecteurs qui est dans la moyenne de ce genre de revue.

2.8 Rapport des Monographies et Débats de Psychanalyse, L. Danon-Boileau.

Après le rapport, une suggestion est débattue : Ne serait-il pas intéressant de faire figurer le nom des auteurs sur la page de couverture? Il est répondu que cela poserait un problème de lisibilité.

L'achat des monographies « au chapitre » est devenu possible sur Cairn. Les nouveaux numéros sont numérisables au bout d'un an. Mais les lecteurs qui achètent un article ne sont pas les mêmes que ceux qui achètent le numéro. Le risque d'arrêt de la publication papier persiste.

2.9 Rapport du CPLF, B. Chervet et M. Aisenstein.

La Société Britannique fait maintenant partie du comité du CPLF. Il y existe un groupe de plus en plus intéressé par la psychanalyse française.

Une discussion s'engage sur la répartition des charges entre les différentes activités de la SPP, et sur la différence entre comptabilité analytique activité par activité (qui n'a d'intérêt qu'en interne) et la comptabilité globale de la SPP.

Il est rappelé que la SPP a une comptabilité unique et donc un déficit unique....

Il est nécessaire d'augmenter les recettes des activités scientifiques qui sont la seule manière de récolter des fonds.

Nous n'avons plus la trésorerie de compenser un problème lors d'un congrès. En particulier la question se pose pour le congrès en Israël. Est-il possible de faire partager le risque aux participants ? Comment avoir l'assurance du nombre d'inscrits entre ceux qui boycottent et ceux qui sont mobilisés pour y aller ? Il est prévu un plan de repli à Chypre. Il faut surtout s'assurer d'un auditoire israélien en partie grâce à la venue de certaines personnalités. Il est prévu une traduction en hébreu.

Faut-il augmenter les droits d'inscriptions pour assurer un bénéfice ?

Il existe un risque de casser la fréquentation si on augmente trop les tarifs. Les 50 euros dédiés au CPLF sur la cotisation sont la justification vis-à-vis de l'extérieur d'un tarif d'inscription plus bas pour les membres de la SPP. Le CPLF avance l'argent de la location des salles et a donc besoin d'une avance de fond un an à l'avance. Dans quelle mesure augmente-t-on le tarif de l'inscription pour faire face à l'augmentation du prix des salles ? La SPP ne peut pas dans son état financier actuel faire face à un déficit important. Il faut donc que le CA arbitre entre ces deux risques. C'est un dilemme qu'il faut anticiper avant de fixer les montants du tarif du prochain CPLF.

Il est rappelé que les chiffres sont provisoires, et que la comptabilité analytique 2017 ne peut pas être comparée à celle de l'année précédente en raison du déménagement qui a modifié les clés de répartition.

3/ Orientations budgétaires pour 2018 et les années suivantes.

En 2017 a eu lieu un énorme travail d'épurement de la comptabilité qui a révélé des situations anciennement et chroniquement installées. Ce travail permet d'exposer aux administrateurs une situation plus claire et transparente de l'état de notre comptabilité.

L'année se termine avec un déficit d'environ 57.000 euros.

Ce déficit est calculé après l'intégration des produits exceptionnels, dans lesquels il y a les provisions pour créances douteuses. C'est-à-dire qu'ont été passées en perte les cotisations de membres qui ne payaient pas depuis plus de 2 ou 3 ans. Certains ont démissionné, 14 ont été radiés pour non-paiement.

Cette diminution du nombre de nos membres se répercute sur le chiffre d'affaire des cotisations qui n'augmentent pas malgré l'augmentation de 12% de la cotisation. Par contre, on économisera sur le reversement à la FEP et à l'IPA.

Le déficit calculé avant l'intégration des produits exceptionnels, dont les amortissements, est de 200.000 euros. Les amortissements permettent de reconstituer la trésorerie. Ils sont très lourds puisque nous avons à amortir les nouveaux locaux et les travaux. Ils seront de l'ordre de 170.000 euros pendant encore 10 ans. Ils sont à financer à partir des cotisations dont une part reste dans la SPP puisque comptée en dotation aux amortissements.

En plus du remboursement du capital de l'emprunt (140.000 euros par an), il faut payer les frais financiers qui sont les seuls à apparaître dans les frais de fonctionnement.

Donc on a construit un budget 2018 à l'équilibre avec :

- Des charges extrêmement strictes.
- La diminution de location de salles
- Des économies structurelles, en particulier sur la masse salariale.

Le but est de reconstituer notre trésorerie et de rembourser nos dettes.

Le déménagement rue Daviel a diminué les charges de fonctionnement et les efforts de tout le personnel faciliteront l'équilibre financier.

L'épuration des comptes a entraîné une diminution du nombre des membres plus importante que prévue. La baisse du nombre des candidats est le plus préoccupant pour l'avenir.

Est-il possible de créer un statut pour ceux qui ne paient pas mais souhaitent rester présents, au-delà de l'honorariat, ce qui favoriserait la représentation de la SPP à l'extérieur ? Il existe la possibilité d'être membre invité. Et il faut noter la difficulté pour les plus jeunes et les plus âgés à régler leur cotisation.

Les honoraires de Monsieur Bahri ont été renégociés à la baisse.

4/ Commissaire aux comptes. AGO du 11 mars 2018 : Dernière participation de M. Mariller, commissaire aux comptes, portant sur l'exercice 2017. Non reconduction de son mandat. Vote.

Avec la cession du CCTP, nous n'avons plus la taille d'avoir une obligation administrative d'un commissaire aux comptes, ce qui représente environ 3000 euros d'économie.

Son mandat se termine et peut ne pas se renouveler. Il est proposé au CA de voter la non reconduction du mandat du commissaire aux comptes

Résolution adoptée à l'unanimité.

5/ Questions diverses.

Le dernier CA avait décidé d'apporter un soutien à V. Ungar. La dernière lettre de V. Ungar précise qu'une nouvelle task force va travailler à la révision des trois modèles et leurs critères de qualité. Il est souhaitable de dire que la crise actuelle ne doit pas aboutir à la remise en cause du modèle français, tout en maintenant une neutralité qui évite de renforcer l'atmosphère lourde au sein de la FEP où les sociétés fonctionnant sur le modèle Eitingon sont majoritaires.

Il serait regrettable de risquer de mettre en cause les deux autres modèles.

Fin du CA : 23h50

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 6 mars 2018.

Denys RIBAS
Président

Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale